
Ville de ROYAN

Séance du 11 Octobre 1963

OBJET :

Secours aux sinistrés de
la Martinique

63080

Le onze Octobre mil neuf cent soixante trois, à 20 h. 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 7 Octobre 1963.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, MONGRAND, FONTANILLE, FLAHAUT, BERLAND, ETCHEBER, GACHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. REIX par M^e BR NUSSEAU
M. BISCAYE par M. LANUSSE

Excusé : M. ROCHEDEUR

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite des dégâts causés par le typhon " Edith " un appel a été lancé par le Gouvernement pour des secours à la Martinique

Le Conseil Municipal

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière du 8 Octobre 1963

décide

sur la proposition de Monsieur le Maire de verser une somme de 500 frs en faveur des sinistrés de la Martinique

La dépense sera mandatée chapitre XXXI du budget de 1963 " Dépenses Imprévues ".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

ROCHEFORT-MER, le
Le Sous-Préfet

28 OCT 1963

Pour extrait conforme
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

